# **SALLE SAINT ANDRE**

# REGLEMENT INTERIEUR

## La salle sera occupée en priorité par :

#### Tarifs:

⇒ Les particuliers Sauratois : 50 €

⇒ Les personnes extérieures à la Commune : 150 €

**⇔** Caution : **150 €** 

## Modalités d'occupation de la salle :

- **⇒** Sont exclues toutes manifestations pouvant troubler l'ordre public
- ⇒ Le nombre de personnes ne devra pas excéder 100
- ⇒ II est interdit de fumer dans la salle
- ⇒ L'introduction et la consommation de produits illicites est interdite.
- - le droit de refuser la location
  - d'exercer une surveillance pendant l'occupation des lieux

# TOUT MANQUEMENT CONSTATÉ ENTRAINERAIT UNE INTERDICTION DE LOCATION DEFINITIVE

La réservation de la salle se fait à la Mairie pendant les heures d'ouverture.

Saurat, le 25 avril 2008 Le Maire, Anne-Marie BASSERAS